



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 SEPTEMBRE 2025

DELIBERATION N° 2025_115

FONDS DE CONCOURS POUR LA SECURISATION DE LA RUE DE LAVITEL

L'an deux-mil-vingt-cinq, le quinze du mois de septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Ruy-Montceau (Isère), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Denis GIRAUD.

Nombre de conseillers en exercice : 26

Date de la convocation : 9 septembre 2025

Quorum : 14

Présents : Denis GIRAUD, Jean-Luc VERJAT, Christine GAGET, Frédérick CHATEAU, Mireille BARBIER, Karen ANDREIS, Eric SCHULZ, Karine PLATEAU, Marie-Pierre FERLET, Stéphane VEYET, Virginie MARIN, Aristide RICCIARDONE, Olivier MARIE-CLAIRE, Jacqueline RABATEL, Jean-Jacques HYVER, Madeleine HANUS, Régine COLOMB, Pascal FARIN, Didier de BELVAL, Elisabeth SKRZYPCZAK, Jean-Marc SAÏNO

Excusés : Enguerrand BONNAS (pouvoir Karine PLATEAU), Véronique REBOUL (pouvoir Eric SCHULZ), Guy RABUEL (pouvoir Pascal FARIN), Lilian RENAUD (pouvoir Régine COLOMB)

Absente : Lydia BERENFELD

Nombre de membres présents ou ayant donné pouvoir : 25

Secrétaire de séance : Christine GAGET

Le rapporteur rappellera que dans le cadre de ses compétences optionnelles, la CAPI a défini un réseau de voirie d'intérêt communautaire comptabilisant 280 km de voirie. L'évolution de la compétence aux emprises, a permis d'intégrer les trottoirs et les accotements sur l'ensemble de ce réseau avec une prise en charge par les communes du financement des aménagements des abords de chaussées à hauteur de 50% (sur la base d'un aménagement traditionnel (enrobé noir et bordures béton ...).

Le Conseil communautaire arrête annuellement le programme des travaux à réaliser financés par fonds de concours et fixe son montant estimatif. Pour l'exercice 2025, le programme des travaux pour la commune de Ruy-Montceau et les montants estimatifs du fonds de concours incluent :



Programme des travaux	Montant total des travaux HT estimatif 2025	Montant estimatif du fonds de concours apporté par la commune (montant TTC moins le FCTVA)
Travaux d'aménagements sécuritaires rue de Lavitel	145 631.62 €	58 989.02 €
Total		58 989.02 €

Cette somme proportionnelle au coût des travaux, n'excédant pas la part de financement assurée par la CAPI, sera payable selon les modalités suivantes :

- 50 % au démarrage des travaux, sur notification de l'ordre de service ou du bon de commande,
- 50 % à l'achèvement des travaux, réajusté en fonction de leur coût réel.

Un plan est joint à la convocation.

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le principe d'une participation financière versée, pour l'année 2025, par la commune de Ruy-Montceau, dans le cadre des travaux effectués sur la voirie communautaire rue de Lavitel, pour un montant estimatif total de **58 989.02 €**, correspondant au montant TTC moins le FCTVA 16.404 %,
- **APPROUVE** la mise à jour de l'annexe n° 3 de la convention susvisée sur la base du montant arrêté ci-dessus,
- **DIT** que les recettes seront imputées au compte 13141 « Subventions d'équipement transférables » du budget principal de la CAPI,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son délégataire à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance, le 15 septembre 2025

Le Maire, Denis GIRAUD



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d Grenoble dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux.

Conseil municipal de Ruy-Montceau _ Séance du 15 septembre 2025
Délibération n°115

